

# Avez-vous un projet de plantation de haies bocagères ?



La disparition annuelle de 11 500 km de haies en France est une cause directe de l'effondrement de la biodiversité et de l'amplification des catastrophes climatiques sur nos territoires. Le 6 mai 2019, le groupe d'experts des Nations Unies sur la biodiversité a dévoilé les conclusions de son rapport sur l'état de la planète : nous avons perdu 50% de la biodiversité en 40 ans. 33% des oiseaux de nos campagnes ont disparu depuis les années 1990

(source muséum national d'histoire naturelle) auxquels s'ajoutent beaucoup d'autres espèces emblématiques indicatrices comme les abeilles et les papillons. Les épisodes de canicule impactant particulièrement les nappes phréatiques et les cours d'eau se répètent et sont en augmentation. La crise écologique, climatique et humaine planétaire nous touche de près. L'arbre et la haie sont au cœur de ces préoccupations. Le bocage est en capacité à réguler le climat, de stocker du carbone, de constituer un réservoir de biodiversité, de maintenir la quantité et la qualité des masses d'eau, d'apporter nourriture, d'améliorer le paysage, de protéger les troupeaux, produire du bois d'œuvre et de chauffage. Autant de raisons pour planter, que vous soyez particulier, agriculteur ou une collectivité.

## Aide à la plantation pour les particuliers

La commune soutient les projets de plantations de haies bocagères (pas de plantations ornementales). Elle prend en charge la moitié du coût des fournitures et des conseils. Le travail de plantation reste à la charge du planteur.

En participant à la campagne de plantation vous bénéficierez de :

- conseils sur le choix des essences, les techniques de plantations, la gestion indispensable de la future haie
- commandes groupées de plants, paillage biodégradable, protections gibiers, tuteurs
- d'un suivi personnalisé



Le reste à charge pour le planteur est évalué à 2.5€ du mètre linéaire planté (hors plantation).

## Déroulement d'un projet :

1. Rencontre avec le planteur directement sur le lieu de plantation, possibilité de rendez-vous en mairie pour travailler sur votre projet. Nous conviendrons ensemble des essences adaptées à votre terrain et à vos besoins ainsi que des travaux préalables à la plantation. (été)
2. Envoi par mail d'une "fiche planteur" reprenant l'ensemble du projet à valider par le planteur.
3. Synthèse des projets et commande des matériels et des plants par le CPIE (fin septembre)
4. Livraison de l'ensemble des fournitures dans un local communal, et remise d'un document reprenant l'ensemble des informations à connaître pour réussir sa haie. (octobre/novembre)
5. Plantation à la charge du planteur (rapidement après la livraison)

Avec les plants, il est fourni des protections chevreuils et lapins avec les bambous de fixation, du paillage en rouleau biodégradable en fibre de coco.

Limite inscription fin août 2021



Pour toutes demandes d'informations et inscriptions à la campagne de plantations de haies bocagères 2021-2022, contactez Guillaume Cosson :

[cpie-haiesbocageres@orange.fr](mailto:cpie-haiesbocageres@orange.fr) ou par téléphone au 06 07 39 51 00.



VAL DE VILAINE

*L'EPTB Vilaine en tant qu'animateur Breizh Bocage accompagne également les collectivités pour une meilleure préservation de leur patrimoine bocager, pour une gestion plus intégrée de leurs bords de voirie, pour l'inventaire des haies bocagères communales.*

*Pour les aides accordées aux agriculteurs pour la plantation de haies bocagères, contactez Julien Vidal 06 98 37 95 78*